



Saint-Lô, le 22 janvier 2024

Monsieur le Président,

Le comité social d'administration local se réunit aujourd'hui en deuxième convocation afin de présenter aux organisations syndicales l'exercice emplois de l'année 2024 pour la DDFIP de la Manche.

À la lecture des documents préparatoires, la loi de finances pour 2024 fait apparaître un solde positif de 148 emplois. C'est en effet, une première depuis la création de la DGFIP en 2010, après une succession de suppressions d'emplois depuis près de 20 ans.

Encore une fois, en examinant de plus près le tableau, ce sont comme chaque année les directions déconcentrées qui encaissent malheureusement encore des suppressions d'emplois.

La DG comme chaque année privilégie des créations d'emplois vers les services centraux, les services à compétence nationale et les directions spécialisées, au détriment de nos directions locales et régionales.

Bien que les évolutions d'emplois aux seins des Directions territoriales montrent une création d'emplois pour la catégorie A, les suppressions d'emplois par catégorie de grade montrent encore une fois, la part importante subie pour la catégorie B ainsi que la catégorie C.

Comme de coutume dans cet exercice « emplois », nous siégerons à cette instance en deuxième convocation, mais ne contribuerons aucunement à un accord sur le sujet.

L'alliance CFDT-CFTC souhaite que l'ensemble des agents de la DGFIP puisse exercer leur mission dans un environnement de travail le plus favorable possible.

Les élus **CFDT-CFTC** :

- Nathalie LEES, titulaire **CFTC**
- Philippe LARBANOIS, titulaire **CFDT**
- Valérie TEXIER, suppléante **CFDT**
- Nicolas POULIQUEN, suppléant **CFTC**